

rejeté

SÉNAT

le 26 juillet 1963.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à certaines modalités d'accomplissement
des obligations imposées par la loi sur le recru-
tement.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en pre-
mière lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
26 juillet 1963.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 432, 471, 493 et in-8° 80.

Sénat : 215 (1962-1963).